



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 3
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 avril 2019 de 20h00 à 22h20
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Kummer	x		
Vice-Président	S. Sidler		x	
Secrétaire	M. Zimmermann	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan		x	
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser		x	
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder		x	
Maire	P. Malek-Asghar	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 18 mars 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Transfert d'actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif
5. Présentation des comptes 2018 de la Ville de Versoix
6. Projet de résolution : dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2020, proposition d'ajustement de la subvention de la commune à la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, suite à l'augmentation de sa capacité d'accueil de 24 places
7. Crédit de Frs 107'700.- destiné à réaménager la garderie de Montfleury
8. Nominations au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix
9. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Sont excusés : T. Fauchier-Magnan, J.-M. Leiser, S. Sidler, C. Sudan, B. Zeder.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019

M. Jaussi demande les modifications suivantes à la page 11, Discussion :

- *pas d'amélioration en ce qui concerne les **dépenses (économies)** d'énergie, malgré plusieurs demandes ;*
- *pas de mise en place d'isolation des bâtiments seulement ;*
- *refus de la proposition de construction **systématique** selon des normes **plus économes que** Minergie ;*
- *pose de panneaux solaires sur 3 bâtiments communaux **seulement** ;*
- *pas de **progrès (proactivité)** en ce qui concerne le ramassage des déchets de cuisine **malgré nos demandes répétées** ;*

Muni de ces modifications, le PV de la séance du 18 mars 2019 est accepté par 21 oui et 1 abstention (22 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**2.1 Eau à disposition des CM**

Le Président signale que dès à présent les CM n'auront que de l'eau du robinet à disposition pendant les séances.

2.2 Puces nautiques le dimanche 5 mai 2019 à midi à Port Choiseul

Le Président invite chacune et chacun à participer aux Puces nautiques à Port Choiseul le dimanche 5 mai prochain.

2.3 Déplacement de la commission de l'urbanisme et des transports au Musée suisse de l'architecture à Bâle

A l'aide de photos projetées sur grand écran, le Président effectue un retour sur le déplacement de la commission de l'urbanisme et des transports à Bâle afin de voir l'exposition du Musée suisse de l'architecture.

2.4 Repas des anciens Présidents du CM

Des photos projetées sur grand écran illustrent le repas qui a réuni une vingtaine d'anciens présidents du Conseil municipal de la Ville de Versoix. Le Président tient à remercier M. C. Miche ainsi que toute son équipe qui ont œuvré à la bonne réussite de cet événement.

2.5 Voyage du Conseil municipal en Catalogne

Le Président rappelle que le Conseil municipal se rendra en Catalogne les 17, 18 et 19 mai prochains. Il sera possible de faire de la plongée sous-marine lors d'une sortie en bateau dans les calanques de la région (sur inscription).

2.6 Pétition des habitants de la route de Saint-Loup

Le Président informe que le Bureau a reçu une copie de la pétition adressée au CA concernant le trafic sur la route de Saint-Loup.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Malek-Asghar, Maire

Site de Bon-Séjour

M. Malek-Asghar informe que les premiers usagers ont emménagé dans les magnifiques locaux du site de Bon-Séjour. Les premiers cours de musique du Conservatoire populaire seront donnés cette semaine. Le déménagement de la Ludothèque est en cours. Les travaux vont bon train en prévision de la journée portes ouvertes prévues le samedi 25 mai 2019 (partie officielle à 11h15).

Festichoc

Quelques images projetées sur grand écran illustrent le grand succès rencontré par l'édition 2019 du Festichoc qui a réuni 34 chocolatiers et la participation d'environ 60'000 personnes. M. Malek-Asghar relève la très bonne gestion de cet événement grâce à l'excellente collaboration avec la Police cantonale et les nombreux jeunes versoisien(ne)s mandatés pour l'occasion. Les sociétés locales qui ont tenu divers stands ont relevé des recettes financières positives.

M. Malek-Asghar tient à remercier M. A. Goldenberg, responsable du service des sports et des manifestations et toute son équipe, ainsi que l'ensemble des services communaux qui ont collaboré à l'organisation et au succès de cette manifestation. Le CA a eu le plaisir également de remettre divers prix aux apprentis de la branche « chocolaterie – pâtisserie » en présence de 200 personnes.

Caddie Service

M. Malek-Asghar a le plaisir d'informer que la Ville de Versoix s'est associée à la FIVEAC pour offrir la prestation « Caddie Service » afin de faciliter la vie des commerces versoisien(ne)s et des habitants de la commune pendant les travaux de la route de Suisse. Il se réjouit du développement rapide de ce projet.

M. Chappatte, Président de la FIVEAC, confirme la mise en œuvre de cette prestation à Versoix dès le 17 avril prochain. Il sera possible aux commerçants de Versoix de faire livrer à leurs clients les achats commandés chez eux, moyennant une somme symbolique de CHF 2.-. Les livraisons se feront à l'aide de vélos électriques et de remorques. Ce service sera déployé du mardi au samedi de 10h

à 19h, sauf le jeudi de 11 h à 20h. Cette prestation répond à un véritable besoin qui permettra de dynamiser le commerce local, l'intégration des personnes en recherche d'emploi engagées par ce service ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées. Il tient à adresser ses remerciements aux services communaux qui ont permis la réalisation de ce projet dans un temps très court.

M. Malek-Asghar remercie l'ensemble des membres de la FIVEAC dans la mesure où elle apportera son soutien durant la première année au niveau financier afin d'offrir à titre gracieux ce service aux habitants qui vont faire leurs courses dans les commerces versoisiens. Il relève par ailleurs l'intérêt de cette prestation dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées. Il se réjouit de la pérennisation de cette offre.

M. Lambert, Vice-Maire

Urbanisme et transports

Pétition habitants de la route de Saint-Loup

M. Lambert confirme que le CA a reçu une pétition d'une trentaine d'habitants des hauts de la route de Saint-Loup. Le CA partage le constat d'augmentation du trafic sur cette route. Partout à Versoix les effets du chantier de la route de Suisse se font ressentir et les habitants sont amenés à accepter de vivre avec ou de survivre avec les effets du chantier, en témoignent notamment ce que vivent les habitants et commerçants du Bourg. La situation n'est en effet pas simple et il n'y a pas de solution miracle pour le moment à la route de Saint-Loup. Le CA souligne toutefois l'importance de mieux contrôler la vitesse des automobilistes et signale qu'un projet de mise en zone 30 d'une partie de la route de Saint-Loup est en cours de d'organisation. Il précise encore qu'il est prévu que le revêtement phono absorbant soit posé à la fin du chantier de la route de Suisse.

Culture et Communication

Exposition

M. Lambert signale les expositions suivantes :

- Du 13 avril au 12 mai 2019 : à la galerie du Boléro, vernissage de l'exposition « Les artistes d'ici » sur le thème « rythmes, cadences et mouvements » (mardi au dimanche de 15h00 à 18h00).
- Le 4 mai 2019 à 20h30 : concert de printemps de l'Orchestre de chambre de Versoix à la salle Lachenal.
- Le 18 mai 2019 à 20h30 : à la galerie du Boléro, les frères Bugnon revisitent La Fontaine.
- Du 25 mai au 18 août 2019 : à la galerie du Boléro, exposition « Arbres et forêt ».
- L'exposition d'Emilie Barrucand « Les peuples autochtones » est reprise sous forme condensée à la Maison du pays de Voltaire à Ferney-Voltaire, dans le cadre du Festival des 5 continents, dès le 16 mai 2019 (vernissage à 18h00). Entrée libre.

Urbanisme

Chemin des Graviers / Parking Bordier

M. Lambert signale un changement du régime de circulation (zone 30) à Port-Choiseul, coordonné avec la fin du chantier du chemin des Graviers, ainsi qu'un changement de régime du stationnement aux parkings des Graviers et Bordier. Une étude est en cours concernant un système de panneaux d'affichage qui

annonceraient les places libres depuis la route de Suisse. La mise en service se fera dans le courant du mois de mai. Une séance d'information aura lieu le 16 avril 2019 à la Maison du projet.

CFF

M. Lambert signale qu'il a participé à une séance de présentation des CFF concernant les travaux du tronçon « Coppet Pregny-Chambésy » dès 2021. Le réseau sera soumis à rude contribution en raison de l'augmentation de la part modale vers le rail par rapport à la Suisse alémanique qui nécessite l'adaptation des infrastructures (accès aux personnes à mobilité réduite notamment). Les gares de Mies, Pont-Céard, Versoix et des Tuileries seront touchées pendant les 2 mois d'été en 2021 (mise en place de bus de substitution).

Sécurité

Autoroute

Suite à l'accident survenu il y a quelques semaines sur l'autoroute, M. Lambert signale qu'il a écrit à l'Office fédéral des routes pour demander un réexamen la configuration du rail de protection à cet endroit. Le directeur de l'Office fédéral des routes en a pris acte et étudie une mesure simple et rapide en vue de réaliser une prolongation de la glissière existante.

Richelien

M. Lambert signale qu'il a reçu une demande des habitants de Richelien concernant les problèmes liés aux travaux de la route de Suisse, notamment au croisement route de l'Etraz et avenue de Richelien. La pose d'un feu intelligent aux heures de pointe est à l'étude afin de faciliter l'entrée des véhicules sur la route de l'Etraz.

Parking de la Scie

M. Lambert signale que 42 abonnements ont été délivrés au parking de la Scie, 2 demandes sont encore en attente.

Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix

M. Lambert signale l'entrée dans la CSP de Versoix des personnes ci-dessous, dès le 1^{er} mars 2019 : Mme Marine Stampfli, M. Marco Truant et M. Yohan Decorvet. De plus il a été procédé à deux radiations au 15 mars 2019.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux et Voirie

Route de Suisse

Quelques images sont projetées sur grand écran afin d'illustrer l'avancement des travaux de la route de Suisse.

Mme Enhas signale la réouverture de la route de Suisse en double sens dans le secteur qui va depuis la frontière vaudoise jusqu'à la route de Sauverny dès le 17 avril prochain. Les travaux de finalisation nécessaires sur ce secteur sont toutefois repoussés à la période estivale (construction de trottoirs, reprise des seuils et des mises à niveau, pose du béton désactivé, pose du revêtement phono absorbant). Les informations précises suivront.

Concernant l'étape 3 qui va de la route de Sauverny jusqu'à la rampe de la Gare, les travaux liés aux collecteurs sont en cours, il n'y a pas de restriction de circulation pour l'instant.

Concernant l'étape 4 qui va de la rampe de la Gare jusqu'à l'entrée de Versoix côté Genève, d'important travaux ont commencé. On note un basculement des travaux sur la chaussée côté lac. Pendant toute la durée des travaux dans ce secteur il est prévu le maintien du Quai en sens inverse. Concernant la Place du Bourg, la pose du béton désactivé est en cours.

Chemin des Gravieres

Mme Enhas signale la fermeture complète du chemin des Gravieres le lundi 6 mai pour permettre la finalisation des travaux avec la pose du tapis définitif.

Street Workout - route des Fayards

Ce chantier est en voie de finalisation. Le Street Workout sera tout prochainement mis à la disposition des habitants.

Social

GIAP

Mme Enhas signale que les inscriptions aux activités parascolaires auront lieu les 22 et 25 mai 2019. Les réinscriptions sont également possibles sur le portail du GIAP du 15 avril au 20 mai.

Sports

Ouverture de la piscine et de la plage

Mme Enhas signale l'ouverture de la piscine et de la plage le samedi 11 mai 2019.

Agenda

- 24 mai 2019 : Fête des voisins. Comme chaque année, la commune de Versoix met à disposition gratuite des habitants des bancs et des tables. Réservation sur le site internet : www.versoix.ch/location-de-matériel.
- 5 mai 2019 : Fête de la Jeunesse de 10h00 à 17h00. Course de caisses à savon et activités gratuites destinées aux familles versoisennes.

Une tulipe pour la vie

Mme Enhas signale que la Ville de Versoix soutient l'action menée par l'association « L'aiMant Rose » qui apporte un soutien à la lutte contre le cancer du sein, avec la plantation de « 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches ». La participation de 28 communes romandes est d'ores et déjà annoncée. En Suisse le cancer du sein concerne 1 femme sur 8. Le but de cette action est de sensibiliser de manière originale la population à la problématique du cancer du sein. La plantation des bulbes a eu lieu à Versoix en octobre dernier en présence des jardiniers communaux.

4. TRANSFERT D'ACTIFS DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

M. Malek-Asghar indique qu'il s'agit d'une délibération purement technique qui a été examinée par la commission des finances lors de sa dernière séance dans le

cadre des travaux nécessaires au respect de l'ensemble des prescriptions liées à MCH2.

Le CA est très favorable à ce transfert et recommande au CM de l'accepter.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé cette délibération à l'unanimité des 7 membres présents lors de sa séance du 11 avril 2019.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« TRANSFERT DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF »

Vu la nécessité, dès le 1^{er} janvier 2018, d'évaluer les immobilisations corporelles du patrimoine financier à leur valeur de remplacement, conformément au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ;

Vu l'analyse détaillée des immobilisations corporelles du patrimoine financier effectuée par le Conseil administratif, en vue de leur évaluation par un expert, aboutissant à l'identification de parcelles dont l'affectation au patrimoine financier n'est plus justifiée ;

Vu la liste des parcelles du patrimoine financier à transférer au patrimoine administratif annexée à la présente délibération ;

Vu la décision du Conseil administratif du 6 février 2019 de transférer ces parcelles du patrimoine financier au patrimoine administratif de la commune ;

Vu l'article 130 al. 4 et 5 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, prévoyant le retraitement du patrimoine financier sans affectation du résultat annuel ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 11 avril 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (21 VOTANTS)**

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, sans transiter par le compte des investissements, le montant de **Frs 268'033.-** représentant la valeur comptable des parcelles 1002, 1113, 1351 et 6148.
2. D'amortir ce montant de **Frs 268'033.-**, dès 2019, comme ci-dessous :

Parcelle	Valeur	Durée	Rubrique
1113	38'590.-	30 ans	02.33
1002	13'037.-	40 ans	34.33
1351	131'587.-	40 ans	34.33
6148	84'820.-	40 ans	34.33

5. PRESENTATION DES COMPTES 2018 DE LA VILLE DE VERSOIX

A l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran, M. Malek-Asghar effectue une présentation synthétique des comptes 2018 de la Ville de Versoix sur le modèle MCH2. Il précise que les détails ont été présentés dans les différentes commissions. Les remarques effectuées en commission ont été entendues et transmises aux collaborateurs de l'administration communale.

L'exercice 2018 s'achève avec un excédent de recettes de CHF 2'809'138.- en raison de recettes fiscales en hausse par rapport à ce qui a été annoncé ainsi qu'à une bonne maîtrise des charges imputées à la commune.

En tenant compte d'amortissements effectués au niveau patrimoine administratif, on note des charges d'exploitation d'un montant de CHF 38'452'404.- et de revenus d'exploitation d'un montant de CHF 38'967'024.-.

M. Malek-Asghar commente en synthèse les revenus fiscaux de la Ville de Versoix, dans le cadre d'un budget déficitaire voté par le CM à l'automne dernier. Il rappelle son doute concernant l'exactitude des estimations fiscales trop restrictives annoncées par le Département. Il se réjouit de cet excédent de recettes constaté qui permet de ne pas dissoudre de provisions. Il faut toutefois tenir compte des répercussions liées à la RFFA.

M. Malek-Asghar commente ensuite les recettes fiscales des personnes morales (PM) et des personnes physiques (PP) de même que les reliquats, l'impôt à la source et la taxe professionnelle en baisse. Il commente finalement l'impact positif de l'excédent de recettes sur l'autofinancement (CHF 3'116'231.-).

Au final M. Malek-Asghar relève avec satisfaction que l'ensemble du budget a été correctement tenu par l'administration à qui il adresse ses vifs remerciements. Il reste bien entendu à disposition en cas de questions.

6. PROJET DE RÉOLUTION : DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE BUDGET 2020, PROPOSITION D'AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNE À LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE, SUITE À L'AUGMENTATION DE SA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 24 PLACES

Mme Enhas commente le message au Conseil municipal en réponse à la motion « Pour la création de 24 places de crèche dès la rentrée 2019 ». Pour rappel la motion faisait suite à l'étude « Ecodiagnostic » qui a permis d'identifier les besoins de places d'accueil à Versoix, dans le cadre notamment d'une importante liste d'attente (180 enfants). Mme Enhas commente également les points suivants :

- analyse des demandes exprimées et pertinence de la création des places ;
- reprise de la garderie de Montfleury – incidences attendues ;
- possibilités de subventionnement ;
- estimation des coûts d'investissement ;
- coûts annuels et pérennes ;
- incidences budgétaires ;

Elle précise que ce projet est en attente de l'autorisation du propriétaire des locaux actuels de la garderie de Montfleury (travaux de réaménagement), du

SASAJ et du département. Elle tient à relever le travail conséquent mené par les différents services communaux

Indépendamment de ce projet, le CA considère qu'une étude sur la gouvernance de la politique de la petite enfance doit être entreprise pour trouver des effets de synergie entre les deux institutions (Fondation EVE et administration communale) et mieux rationaliser les processus.

Le CA répond favorablement à la motion présentée lors du dernier CM et qui demande la création de 24 places de crèche supplémentaires.

Au nom du CA, Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à ce projet de résolution.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la commission social, jeunesse a eu des discussions soutenues mais très cordiales, et a fait des propositions d'amendements au message. Les changements demandés ont été acceptés et la version 3 a convaincu la commission dont le préavis a été accepté par 5 oui et 4 abstentions. Deux de ces abstentions étaient justifiées car en attente de la version finale.

M. Chappatte indique que la commission des finances a approuvé ce projet de résolution à l'unanimité 9 votants lors de sa séance du 11 avril 2019.

Discussion :

Ayant introduit la motion interpartis pour la création de 24 places de crèche aux Vers-à-Soie dès la rentrée 2019, M. Levrat tient à remercier le Conseil administratif et l'administration communale de l'effort fourni pour présenter au CM une solution satisfaisante et dans un laps de temps très restreint. Il reste au CM à voter les projets proposés et à se préparer aux prochaines échéances de 2020.

La petite enfance constituant un enjeu important à Versoix, M. Enhas indique que le parti socialiste apporte son soutien à ce projet de résolution et relève l'importance de renforcer la politique de la petite enfance afin d'aller dans le sens de l'égalité « femme-homme ».

Mme Monnot-Crespi relève que le groupe de travail de la petite enfance ainsi que les membres du Conseil de Fondation de la petite enfance sont très satisfaits de pouvoir créer 24 places d'accueil sur Versoix. Elle tient à préciser que la Fondation espère la création et l'ouverture de 16 places d'accueil supplémentaires à la rentrée scolaire 2020.

Elle tient à remercier infiniment les CA et les chefs de services concernés de leur collaboration dynamique et fructueuse, ainsi que les CM pour avoir soutenu à l'unanimité ce projet, et d'avoir reconnu un besoin réel en termes de gardes supplémentaires à Versoix.

M. Kummer remercie le Conseil administratif d'avoir compris le problème. Il demande si la qualité de l'encadrement des enfants de la garderie sera garanti.

Mme Monnot-Crespi confirme que la qualité d'encadrement ne subira aucune différence. Elle rappelle que le respect des normes d'encadrement est surveillé par le SASAJ.

M. Zimmermann adresse ses remerciements au CA pour le travail effectué au pas de charge ainsi qu'au Conseil de Fondation et au Conseil municipal.

C'est au nom du groupe PLR que M. Marquis souhaite faire part de sa satisfaction et de ses remerciements concernant ce projet qui tombe à point nommé.

Le Président souhaite remercier l'ensemble du personnel administratif communal qui a suivi les politiques au pas de charge.

La parole n'est plus demandée.

« Projet de résolution : dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2020, proposition d'ajustement de la subvention de la commune à la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, suite à l'augmentation de sa capacité d'accueil de 24 places »

Vu les places de crèches déjà existantes à Versoix et le besoin exprimé d'en augmenter le nombre ;

Vu la volonté du Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance d'augmenter de 24 places la capacité d'accueil dès la rentrée 2019 ;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal d'une motion allant dans ce sens lors de sa séance du 18 mars 2019 ;

Vu que, pour augmenter de 24 places sa capacité d'accueil, la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance prévoit de reprendre l'exploitation de la garderie de Montfleury, sise Grand-Montfleury 54, Versoix, puis de réorganiser son accueil en crèche et en garderie au sein des bâtiments dont elle dispose ;

Vu que, pour mettre aux normes la garderie de Montfleury, une proposition de crédit qui a pour but de financer ces travaux à concurrence de Frs 107'700.- figure au prochain point de l'ordre du jour de la présente séance ;

Vu qu'il sera également nécessaire d'adapter les locaux des Vers à Soie, sis route de Sauverny 56, pour augmenter la capacité d'accueil de 24 places dès septembre 2019, et que les frais des travaux seront pris en charge via les fonds propres de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu les charges d'exploitation 2019 (salaires, matériel, etc.) destinées à augmenter la capacité d'accueil de 24 places dès le mois de septembre 2019 qui seront pris en charge grâce aux fonds propres de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu la subvention communale qui devra être adaptée dès 2020 et pour les années suivantes de manière à ce que la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance puisse pérenniser ces 24 places d'accueil supplémentaires ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les buts visés par ce projet et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser, dans sa version définitive validée par le Conseil administratif le 3 avril 2019 ;

Conformément à l'article 39, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse dans sa séance du 10 avril 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 11 avril 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (21 VOTANTS)**

1. En raison de l'augmentation de la capacité d'accueil de 24 places de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance dès septembre 2019, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2020 une proposition de subvention de cette fondation ajustée en conséquence.

7. CRÉDIT DE FRs 107'700.- DESTINÉ À RÉAMÉNAGER LA GARDERIE DE MONTFLEURY

M. Malek-Asghar tient à remercier les services communaux pour le travail accompli. Il prie M. Séchaud de transmettre ses remerciements au personnel communal. Il commente le message lié à la demande de crédit concernant le réaménagement de la garderie de Montfleury. Au nom du CA, il remercie les CM de faire bon accueil à cette demande crédit qui l'autorise à dépenser un montant de CHF 107'700.- TTC, sous réserve de l'autorisation du SASAJ.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la commission des finances a approuvé cette demande de crédits à l'unanimité des 9 votants lors de sa séance du 11 avril 2019.

M. Richard indique que la commission bâtiments et gérance a préavisé cette demande par 7 voix sur 7 membres présents lors de la séance extraordinaire du 15 avril. Il tient à exprimer ses vifs remerciements aux deux chefs de service pour la préparation de ce message.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« Crédit de Frs 107'700.- destiné à réaménager la garderie de Montfleury »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les places de crèches déjà existantes à Versoix et le besoin exprimé d'en augmenter le nombre ;

Vu la volonté du Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance d'augmenter de 24 places la capacité d'accueil dès la rentrée 2019 ;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal d'une motion allant dans ce sens lors de sa séance du 18 mars 2019 ;

Vu que, pour augmenter de 24 places sa capacité d'accueil, la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance prévoit de reprendre l'exploitation de la garderie de Montfleury, sise Grand-Montfleury 54, Versoix, puis de réorganiser son accueil en crèche et en garderie au sein des bâtiments dont elle dispose ;

Attendu que la reprise de la garderie de Montfleury nécessite une remise aux normes de celles-ci ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit les travaux et les coûts relatifs à cette mise aux normes, dans sa version définitive validée par le Conseil administratif le 10 avril 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 11 avril 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments dans sa séance du 15 avril 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (21 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à réaménager les locaux de la garderie de Montfleury de Versoix, sise au Grand-Montfleury 54, tel que décrit dans le message joint à la présente, dans sa version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 10 avril 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 107'700.- destiné à financer les travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 107'700.- afin de procéder aux travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette de Frs 107'700.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 107'700.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique No 54.33, dès 2019.

8. NOMINATIONS AU CONSEIL DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX

Suite aux démissions de Mme M.-J. Sauter et de M. G. Kokot du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, le CM prend acte des nominations de M. Yves Richard (Les Verts) et de M. P. Marro (Socialistes).

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

RAS.

PAROLE AU PUBLIC

M. Schneckenburger remercie les CM d'avoir pris connaissance de la manifestation organisée par le Club nautique de Versoix « Les puces nautiques ». Il encourage chacune et chacun à participer à cet événement qui se tient à Port-Choiseul le 5 mai prochain.

Concernant le projet urbanistique lié au parking Bordier et la séance du 16 avril prochain, il signale que le Club nautique de Versoix organise son assemblée générale le 16 avril et ne pourra se rendre à la séance d'information. Il souligne l'importance de penser aux usagers de Port-Choiseul qui viennent en voiture.

M. Lambert précise que cette séance d'information concerne la mise en service des horodateurs aux parkings Bordier et Bon-Séjour.

M. Malek-Asghar remercie M. Schneckenburger de son intervention et précise qu'une représentation majoritaire du Conseil administratif sera présente à l'AG du CNV et pourra répondre aux éventuelles questions qui pourraient se poser concernant les parkings.

En sa qualité de vice-Président de l'association des propriétaires de bateaux, M. Dupanloup souscrit pleinement aux propos entendus concernant Port-Choiseul. Il relève l'importance d'associer cette association aux séances informations qui vont se tenir.

Il revient sur une démarche entreprise en date du 10 novembre 2017 par l'ADMF (Association de défense du quartier Molard-Fayards) concernant la sécurité à la route des Fayards. En effet, l'absence de trottoir, la vitesse des véhicules ainsi qu'une demande de mise en place de miroir aux sorites des propriétés avaient été relevées. Il remercie la commune d'avoir placé un radar pédagogique à la route des Fayards. Il relève toutefois depuis le début des travaux de la route de Suisse une augmentation sensible du trafic sur la route des Fayards, ce qui présente un réel danger. Il profite de la pétition des habitants de la route de Saint-Loup pour demander au CA d'associer dans la réflexion les problèmes relevés à la route des Fayards. La mise en place d'un passage pour piétons ainsi qu'une limitation de vitesse à 40 km/h seraient ainsi les bienvenues. Enfin il tient à remercier M. Enhas d'avoir relayé la demande initiale au sein de la commission de la sécurité.

M. Lambert a pris note de la demande de l'ADMF et transmet les éléments de réponses suivants :

- L'aménagement d'un trottoir fait partie d'un projet cantonal d'aménagement piétons et cyclable. Il se renseignera sur le délai de réalisation de ce projet.
- Concernant la vitesse des voitures, une signalisation à 50 km/h est déjà en place à la hauteur de la forêt. Des mesures de contrôles pourront être demandées, en plus du radar pédagogique. Il précise qu'un îlot ralenti la circulation de même que le carrefour surélevé.

- Il ne sera toutefois pas aisé d'obtenir une limitation en dessous de 50 km/h étant donné que la limitation de vitesse à 40 km/h n'existe plus (droit fédéral).

Le Président lève la séance à 22h20.

* * * * *